



REGLEMENT GRAPHIQUE
ESPIRA-DE-CONFLENT
4 / Maillage Rural

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021
Echelle 1/5000



LEGENDE
commune à l'ensemble du Territoire couvert par le PLUi

Zones Urbaines	UA 1UA1, 1UA1c, 1UA2, 1UA2c, 3UA1, 3UA2, 4UA1, 1UB1, 1UBc, 4UB1, 1UB2, 1UB2a, 1UB2b, 1UB2c, 2UB2, 2UB2c, 3UB, 4UB1, 4UB2
Zones Urbaines Economiques	UC 1UC, 2UC, 3UC1, 3UC2
Zones Urbaines Touristiques	UD 1UD, 2UD1, 2UD2
Zones à Urbaniser	UR UE, UEc, Ulep, UlepC
Zones à Urbaniser bloquées	UV 3UV1, 3UV2
Zones Agricoles	AU1 1AU1, 1AU1e, 2U1, 2AU1e, 3AU1, 3AU1e, 4AU1
Zones Naturelles	AU2 1AU2, 2AU2, 2AU2e, 3AU2, 3AU2i
	AU3 1AU3, 2AU3, 3AU3, 4AU3
	A A0, A1, A2, A3, A4, A5
	N N0, N1, N2, N3, N4, N5, N6, N7, N8

Prescriptions	Prescriptions
Emplacement Réserve - L151-41 (voir liste en annexe)	Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée - L151-13
Diversité Commerciale à protéger ou à développer - L151-16	Bâtiment susceptible de changer de destination L151-11, 2°
Orientation d'Aménagement et de Programmation - Habitation - L151-6	
Orientation d'Aménagement et de Programmation - Patrimoine - L151-6	Informations
Orientation d'Aménagement et de Programmation - Commerce - Economie L151-6	Dr. de Prémption Urbain - R151-52, 7°
Recul / Voie: 100m - L111-6	Périimètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre - L151-53-5
Recul / Voie: 75m - L111-6	Périimètre d'Etude de la RN116-Marquixanes (arrêté préfectoral du 12 novembre 2018)
Élément Patrimonial à protéger L151-19	Zone d'Aménagement Concerté - R151-52, 8°
Linéaire Patrimonial à protéger L151-19	
Secteur Patrimonial à protéger L151-19	
Patrimoine écologique à protéger L151-23	

